



LE 22 FÉVRIER 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de ville, 10995 rue des Montagnards, lundi, le 22 février 2010 à 18 h 30, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4745-220210 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

4746-220210 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 900, 771, 799 808,843,862,1023,1034,1064,1130 et 1104**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beupré accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt de 1 568 000 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 900, 771, 799, 808, 843, 862, 1023, 1034, 1064, 1103 et 1104, au prix de 98,79200, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

182 400 \$	1,50000%	1 ^{er} mars 2011
189 300 \$	2,00000%	1 ^{er} mars 2012
196 100 \$	2,50000%	1 ^{er} mars 2013
203 200 \$	3,00000%	1 ^{er} mars 2014
797 000 \$	3,30000%	1 ^{er} mars 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

4747-220210 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 900, 771, 799 808, 843, 862, 1023, 1034, 1064, 1130 et 1104**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beupré souhaite emprunter par billet un montant total de 1 568 000 \$:

Règlement no 900 (padem)	191 100 \$
Règlement no 900 (ville)	33 600 \$
Règlement no 900 (coûts non adm.)	188 200 \$
Règlement no 771	42 900 \$
Règlement no 799	24 000 \$
Règlement no 808	40 600 \$
Règlement no 843	37 600 \$
Règlement no 862	63 900 \$
Règlement no 1023	134 500 \$
Règlement no 1034	191 600 \$
Règlement no 1064	85 000 \$
Règlement no 1103	241 000 \$
Règlement no 1104	294 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 568 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 900, 771, 799, 808, 843, 862, 1023, 1034, 1064, 1103 et 1104 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 1^{er} mars 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	182 400 \$
2012	189 300 \$
2013	196 100 \$
2014	203 200 \$
2015	211 100 \$
2015	585 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaupré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1^{er} mars 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 900, 1064, 1103 et 1104, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4748-220210 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 43.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe